

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas démocratique. C'est dictatorial. Nous devrions peut-être tirer leçon de l'expérience des Européens de l'Est qui commencent à comprendre ce que c'est que la démocratie et à la revendiquer, comme en Union soviétique. Le gouvernement actuel n'a absolument aucune idée de ce que c'est que la démocratie.

Le député d'Athabasca a parlé un peu d'histoire, mais je tiens également à profiter de l'occasion pour parler du projet de loi, car on nous bâillonne. Je vais donc utiliser le reste de mon temps de parole pour parler non seulement de clôture mais aussi de ce que Petro-Canada représente pour notre pays, et de ce que le projet de loi va faire.

Tout d'abord, monsieur le Président, le gouvernement voudrait nous faire croire que le projet de loi va lui permettre de réduire son déficit et, grâce à la vente d'actions de Petro-Canada, lui donner le moyen ou l'occasion de mobiliser des capitaux et de faire les autres choses qu'il entend faire. Croyez-le ou non, vendre Petro-Canada ne contribuerait pas à réduire le déficit du gouvernement. Les Canadiens possèdent déjà Petro-Canada, et la société d'État figure déjà dans les livres du gouvernement fédéral comme un élément d'actif d'environ 4,3 milliards de dollars. Les Canadiens ne vendront pas 15 p. 100 de Petro-Canada. Nous allons tout simplement en faire cadeau. Si nous vendons un bien, nous devrions recevoir quelque chose en retour. Comment les Canadiens vont-ils recevoir un paiement en retour ou le moindre sou pour Petro-Canada? Nous allons en donner 15 p. 100. La société va garder toutes les recettes. Rien de cet argent ne reviendra aux Canadiens.

Examinons cette hypothèse. On veut mettre en vente 15 p. 100 de Petro-Canada grâce à une émission d'actions de 645 millions de dollars; si toutes les actions sont vendues, Petro-Canada touchera 645 millions. Les Canadiens conserveront, selon le projet de loi, 85 p. 100 de la société.

Et c'est là qu'intervient le travail de comptabilité créative. Les Canadiens possèdent actuellement 100 p. 100 de Petro-Canada qui est évaluée à 4,3 milliards de dollars. Si le gouvernement commence la privatisation et vend 15 p. 100 de la société d'État, les Canadiens posséderont 85 p. 100 de la compagnie, pour une valeur de 4,3 milliards. Dites-moi comment 85 p. 100 d'une société peuvent valoir 4,3 milliards lorsque 100 p. 100 de la même société valent 4,3 milliards avant l'offre de vente des actions. Le gouvernement ne peut permettre que la perte de 15 p. 100 des actions figure dans sa comptabilité, car cela créerait une perte qui augmenterait le déficit. Pour éviter cela, le gouvernement va surévaluer artificiellement la valeur de Petro-Canada pour camoufler le fait que les conservateurs distribuent 645 millions d'argent des contribuables.

Le ministre d'État chargé de la Privatisation a dit aux Canadiens: «La société et les contribuables profiteront de la situation, car celle-ci pourra ainsi obtenir de nouveaux fonds des investisseurs au lieu de dépendre des contribuables.» Eh bien, monsieur le Président. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois rappeler la pertinence du débat. Le débat porte sur l'attribution de temps et non pas sur le fond du projet de loi. Donc, j'apprécierais que le député fasse porter son discours sur la pertinence du débat.

[Traduction]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour défendre le droit du député de London-Est à débattre de cette motion et à parler du projet de loi.

La motion vise à imposer une attribution de temps à propos de ce projet de loi. La pratique à la Chambre, depuis que je suis ici et des années avant cela, veut que, lors d'une motion d'attribution de temps, on considère les mérites du projet de loi comme faisant partie du sujet de la motion. Il est certain que si le projet de loi est mauvais, la limite de temps que l'on impose est une question très grave. Je prétends avec respect et déférence qu'en fait, il est normal qu'à propos d'une motion d'attribution de temps. . .

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre message a été transmis, monsieur le député. Je donne la parole au député de London-Est.

[Traduction]

M. Fontana: Monsieur le Président, vous avez vu la lumière. Le député d'Athabasca a parlé de l'histoire au Canada, donc je vous remercie d'accepter cela.

Comme je le disais, lorsque ce gouvernement et d'autres partisans de la privatisation parlent de la nécessité pour les sociétés d'État de lever des fonds au moyen d'une offre d'actions, ils oublient délibérément de vous dire, vous la population canadienne, que la privatisation donne des milliards de recettes fiscales à une compagnie qui ne travaille plus dans le meilleur intérêt des contribuables.

Je suis sûr que vous avez remarqué la nouvelle phrase de la publicité de Petro-Canada. Je suis fier de mentionner qu'elle dit: «Au service des gens d'ici». En fait c'est exactement ce que Petro-Canada doit être. C'est une société d'État au service des Canadiens. Une fois qu'elle sera privatisée, quel sera son slogan, dans un an par exemple, au service des actionnaires, car en fait elle n'appartiendra plus aux Canadiens. Comme le dit le gouvernement, ce n'est que 15 p. 100. Mais au fur et à mesure que le pourcentage privatisé augmente, l'intérêt des actionnaires deviendra prépondérant au sein de la